

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D21-2016

Séance du 24 mars 2016 – Convocation du 14 mars 2016

Compte rendu affiché le 1^{er} avril 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Gisèle COIN ; Claire POINT par Claire LEBAHAR ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Andrée MANGUELIN par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	21

Objet : Budget primitif 2016

Le projet de Budget Primitif 2016 a été présenté lors de la Commission des Finances du 15 mars 2016. Il reprend les grands principes définis lors du Débat d'Orientations Budgétaires et les actions d'investissement à mener au cours de cette année. Ce projet a été élaboré dans une volonté de rigueur budgétaire. Il prend par ailleurs en compte le contexte financier difficile et ses répercussions sur les recettes de la collectivité. La proposition de Budget Primitif 2016 et sa note de synthèse ont été adressés avec la convocation. Le résultat de l'exercice 2015 ainsi que les restes à réaliser en investissement ont été validés par le Trésorier et intégrés à la proposition de budget. Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre.

La section de fonctionnement se présente ainsi :

Recettes réelles : 9 121 899.55€

Dépenses réelles : 8 467 306.43€

Dépenses d'ordre : 225 000€

Virement à la section d'investissement : 484 593.12€

La section d'investissement est équilibrée à 2 735 076.49€

Recettes réelles : 1 595 483.37€

Recettes d'ordre : 1 139 593.12€

Virement de la section de fonctionnement : 484 593.12€

Dépenses réelles d'investissement : 2 650 830.68€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (**7 abstentions** : Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS),

- OÙ l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 à L2312-4,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU la commission des Finances en date du 15 mars 2016,
- VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 28 Janvier 2016,
- **ADOpte le Budget Primitif 2016 équilibré à 9 176 899.55€ en section de fonctionnement et à 2 735 076.49€ en section d'investissement,**
- **AUTORISE le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 mars 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/03/2016

- Publication ou affichage le 31/03/2016

Valérie GLATARD, Maire

